



Vesoul  
Agro  
campus

CFPPA  
CFAA 70  
Lycée E. Munier  
Exploitation agricole

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



Certificat de Spécialisation Tracteurs et machines agricoles : utilisation et maintenance



Objectifs :

Devenir conducteur d'engins d'exploitation agricole dans des entreprises ou des services liés à la production agricole.

L'activité est liée au calendrier des saisons. En période culturale, il conduit des matériels. En morte saison ou en périodes d'intempérie, c'est l'activité maintenance qui domine. Le conducteur est généralement polyvalent. Il utilise plusieurs types de matériels agricoles (tracteurs et outils attelés, automoteurs : ensileuse, moissonneuse-batteuse...)

Capacités - compétences :

**Le conducteur d'engins :**

- ✓ participe à la gestion du parc de matériel de l'entreprise et de l'atelier.
- ✓ réalise les travaux agricoles mécanisés de l'exploitation ou pour le compte des clients ou adhérents en respectant les règles de sécurité et de respect de l'environnement.
- ✓ assure l'entretien et la maintenance courante des matériels et équipements de l'entreprise.

- ✓ communique dans l'entreprise et hors de l'entreprise avec les partenaires et les donneurs d'ordres.
- ✓ s'informe et se forme sur l'utilisation et l'entretien des matériels.

Contenu de la formation :

**La formation se compose de 3 modules :**

**1. Réaliser les travaux agricoles mécanisés dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité**

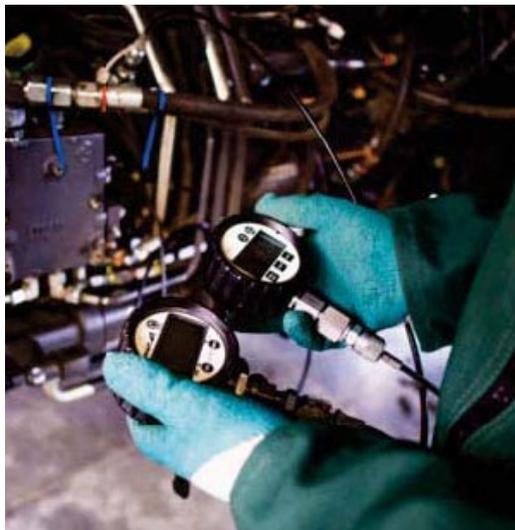
- ✓ choix du matériel et des équipements nécessaires à la réalisation d'un chantier
- ✓ préparation du matériel et des équipements choisis
- ✓ utilisation des matériels et des équipements choisis dans un souci d'efficacité et de sécurité, et dans le respect des règles de l'environnement
- ✓ contrôle de la qualité du travail

**2. Assurer l'entretien et la maintenance des agroéquipements dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité**

- ✓ Moteur : fonctionnement, maintenance
- ✓ Electricité véhicule
- ✓ Mécano-soudure
- ✓ Transmissions
- ✓ Hydraulique
- ✓ Electronique embarquée

**3. Participer au suivi et à la gestion de l'atelier de travaux mécanisés**

- ✓ Electricité bâtiment
- ✓ Informatique appliquée : utiliser des documents de suivi gérer les approvisionnements en produits consommables, pièces détachées et outillages, proposer un calendrier d'utilisation et d'entretien des matériels et équipements



Formation par  
apprentissage

Formation adulte

CFPPA de Vesoul  
CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin  
CS. 60363  
70014 Vesoul cedex  
Tél. 03 84 96 85 00

cfppa.vesoul@educagri.fr  
cfa.haute-saone@educagri.fr



Vesoul  
Agro  
campus

CFPPA  
CFAA 70  
Lycée E. Munier  
Exploitation agricole

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



**Certificat de Spécialisation Tracteurs et machines agricoles : utilisation et maintenance**



Publics concernés :

- ✓ Jeune et adulte en contrat de professionnalisation ou en apprentissage
- ✓ Salariés des entreprises de la branche (CPF, période de professionnalisation...)
- ✓ Demandeurs d'emploi ou adulte en reconversion

Unité Capitalisable qui est évaluée en cours de formation par des épreuves pratiques et orales

L'acquisition des 3 Unités Capitalisables permet l'obtention du diplôme du Certificat de Spécialisation

Organisation de la formation :

- ✓ Durée : formation sur 1 an avec 16 semaines en centre (560 h)
- ✓ Calendrier : septembre à juin (en fonction de votre statut)
- ✓ Lieu : CFPPA/CFAA de Vesoul – Site de Port Sur Saône (70170)
- ✓ Déroulement : Mises en situation en ateliers, apports théoriques, visites entreprises, évaluations

Conditions d'admission :

- ✓ Avoir plus de 18 ans le jour de la rentrée
- ✓ Etre titulaire d'un diplôme de niveau V (CAP, BEP...) **ou** pouvoir justifier d'une année de pratique professionnelle

Financement & rémunération :

Plusieurs sources de financement sont possibles pour les personnes souhaitant suivre la formation :

Demandeurs d'emploi, prise en charge possible par le Conseil Régional

Conditions d'entrée à la formation :

Pour entrer en formation, vous devez :

- ✓ Avoir validé votre projet professionnel
- ✓ Participer à un entretien de motivation
- ✓ Trouver un lieu d'accueil pour la première période de stage en entreprise, signer un contrat de professionnalisation ou un contrat d'apprentissage.

Salariés, autres statuts nous contacter !

Validation de la formation :

Chaque capacité à acquérir constitue une



Mise à jour : 303/06/2020

Formation par  
apprentissage

Formation adulte

CFPPA de Vesoul  
CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin  
CS. 60363  
70014 Vesoul cedex  
Tél. 03 84 96 85 00

cfppa.vesoul@educagri.fr  
cfa.haute-saone@educagri.fr